

consommation

Covid ou pas, l'UFC Que Choisir
Aude est toujours sur la brèche

L'essentiel ▶ La Covid n'empêche pas l'UFC Que Choisir de continuer à défendre les intérêts des consommateurs. En mode drive, par mail ou par téléphone, ses bénévoles dans l'Aude ont ainsi pu traiter un très grand nombre de dossiers depuis le début de la pandémie.

La pandémie est venue perturber la bonne marche de l'Union Fédérale des consommateurs « Que Choisir » de l'Aude, mais celle-ci s'est adaptée. En faisant preuve d'imagination et avec la farouche volonté de défendre les autres qui les caractérise, ses membres sont parvenus à poursuivre leur mission.

L'association Locale de l'Aude a été créée en 1980. Elle est actuellement présidée par Christian Mathonneau. Son siège est situé place des Anciens combattants d'Afrique du nord à Carcassonne. La permanence de l'antenne carcassonnaise est d'ailleurs située en ce

L'UFC Que Choisir recherche des bénévoles pour reprendre son activité à Lézignan et dans la haute vallée de l'Aude



Christian Mathonneau, président de « l'UFC Que Choisir Aude », entouré de la secrétaire Christine Soulat et de l'un des bénévoles audois, Alain Antiche.

lieu. L'association est également présente à Narbonne, à Sigean et à Castelnaudary. Actuellement, le président audois recherche des bénévoles pour permettre à l'UFC Que Choisir de reprendre son activité à Lézignan et dans la haute vallée (Limoux-Quillan), activité momentanément interrompue en partie à cause de la situation sanitaire liée à la pandémie. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au 04 68 47 64 00. Tous les renseignements peuvent être obtenus par courriel à l'adresse suivante : contact@audef.quechoisir.fr. Qu'est que l'UFC Que Choisir ? Il s'agit d'une association loi 1901, sans but lucratif, libre de toute influence gouvernementale, de groupes financiers et de presse, de partis politiques et de religions. Elle a été créée en 1951 et c'est donc la plus ancienne association de consommateurs en France, mais aussi

en Europe. Elle est forte de 145 000 adhérents et se pose comme un groupe de pression vis-à-vis des pouvoirs publics et des professionnels. 142 associations locales sont réparties sur le territoire national avec 4 000 bénévoles. Le siège se trouve boulevard Voltaire à Paris dans le 11^e arrondissement, où sont également installés le journal Que Choisir (créé en 1961, 440 000 abonnés et un tirage de 570 000 exemplaires), le journal Que Choisir Santé (créé en 2006), et les différents services opérationnels de la Fédération. Les réunions du Conseil d'Administration Fédéral s'y tiennent chaque mois ainsi que celles des différentes commissions thématiques : Agriculture et Alimentation, Banques et Assurances, Commerce, Logement et Santé. Son action au niveau national consiste à : défendre l'intérêt collectif des con-

sommateurs, assurer un contre-pouvoir face aux services publics et aux professionnels, et faire évoluer le droit dans l'intérêt des consommateurs.

Quatre antennes dans l'Aude

Concernant notre département, les quatre antennes ont repris leurs permanences. A Carcassonne, c'est la politique du drive qui est pratiquée. Après un rendez-vous téléphonique, un bénévole vient à la rencontre du consommateur sur le parking et ainsi débutent les démarches. Sigean, Narbonne et Castelnaudary fonctionnent en présentiel, en respectant bien entendu toutes les règles sanitaires imposées. Christian Mathonneau, le président audois, a été élu pour la troisième fois consécutive. Il peut s'enorgueillir d'excellents résultats puisque 80 % des conflits traités ont été réglés. Les adhérents de

notre département ont récupéré plus 4 000 euros. En 2019, avant la pandémie, 1 550 dossiers ont été instruits. 698 personnes ont été reçues et 1 650 dossiers présentés par mails ont été traités. L'amplitude des heures d'ouverture des antennes est de 3 400 heures. Quatre personnes s'occupent des litiges exposés en ligne. Actuellement, l'UFC Que Choisir Aude emploie deux personnes et peut compter sur 32 bénévoles. Les Audois sont 1 600 à avoir adhéré à cette association. Toujours en 2019, 49 journées ont été consacrées à la formation en interne des bénévoles. L'UFC Que Choisir, dans l'Aude comme ailleurs, assiste en qualité de membre aux commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL), où elle peut donner son avis puisque la consultation des associations est désormais obligatoire.

INFOS PRATIQUES

Pour contacter l'UFC Que Choisir Aude: Tél. 04 68 47 64 00; site internet: <https://audef.quechoisir.fr>; courriel de contact : contact@audef.quechoisir.fr.
Carcassonne : 1, Place des anciens combattants d'AFN. Rendez-vous en drive sur le parking et téléphonique de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, du mardi au jeudi au 04 68 47 64 00.
Narbonne : 118, route d'Armissan. Du lundi au jeudi uniquement sur RDV de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h au 04 68 32 68 72; contact@audef.quechoisir.fr.
Castelnaudary : à l'ancien tribunal, le 1^{er} mardi du mois de 9 h 30 à 12 h et le 3^e vendredi du mois de 14 h 30 à 17 h 30, uniquement sur rendez-vous au 04 68 32 68 72; contact@audef.quechoisir.fr.

L'équipe audoise qui œuvre autour de Christian Mathonneau ne s'est pas arrêtée lorsque les mesures entraînées par la pandémie ont été ordonnées. Un très grand nombre de dossiers a ainsi été traité par mail. A ce sujet, les membres de l'UFC se réjouissent du rôle joué par les Centres communaux d'Action Sociale (CCAS), qui permettent aux personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique de traiter quand même avec l'association. Les CCAS scannent toutes les pièces des dossiers litigieux et les transmettent directement à l'antenne de l'UFC concernée, qui peut immédiatement se mettre au travail.

Pour être complet, Christian Mathonneau précise qu'il existe un partenariat avec les IUT de Narbonne et de Perpignan permettant aux étudiants en droit d'effectuer des stages pratiques au sein de l'association. Un partenariat qui devrait être étendu aux facultés montpelliéraines.

Pour le président, « il n'était pas question de lever le pied à cause de la Covid. Les intérêts des consommateurs sont souvent bafoués, que l'on soit en période de pandémie ou pas. Des mesures adaptées comme le « drive » ou le traitement des dossiers entièrement par mail nous ont permis de poursuivre nos actions ».

Jean-Marie Calvet

politique

Luc-sur-Orbieu : le conseil municipal recherche
élus d'opposition désespérément

Avant d'aborder les sujets à l'ordre du jour du conseil municipal du mardi 16 février, Yves Kosinski, le maire de Luc-sur-Orbieu, a fait part aux élus de la démission de Jean-Michel Rieux. Celui-ci ne veut plus siéger au conseil municipal. Et, pour l'heure, personne de sa liste ne souhaite lui succéder. L'élus démissionnaire conduisait la liste « Avec vous et pour vous » aux élections de mars 2020.

« Nous avons reçu en mairie la démission de Jean-Michel Rieux le 29 janvier

2021, par lettre recommandée en date du 1^{er} février 2021. Il faut savoir que dans ce cas le nom suivant qui apparaît sur sa liste est nommé d'office conseiller municipal. Dès qu'il y a un conseiller qui est démissionnaire celui d'après est nommé conseiller municipal ». Le suivant sur la liste d'opposition étant Alain Hiblot, un courrier lui a été adressé ; ce dernier a refusé de faire partie du conseil. Le suivant sur la liste étant Sylvie Servant, cette dernière pouvait prétendre à être automatiquement élue.

« Nous lui avons fait un courrier, le 8 février, pour lui faire part qu'elle devient conseillère municipale ». Madame Servant a refusé elle aussi de regagner le conseil. « Le lundi 15 février un nouveau courrier a été envoyé au suivant de la liste, Gérard Peltre, qui lui aussi a refusé son poste », déclare le premier magistrat. La suivante sur la liste est Mélanie Morin. « J'ai préparé un courrier ce jour qui lui a été remis en main propre pour savoir si elle veut siéger au conseil, nous attendons la suite jusqu'à

ce qu'il y ait un conseiller qui accepte de siéger au conseil ».

Le conseil s'est donc déroulé sans membre de l'opposition puisque le maire n'a pu trouver aucun remplaçant ou remplaçante à Jean-Michel Rieux pour le moment. Et sans la présence non plus de Manuëla Diaz-Gonzalez, la deuxième élue d'opposition, qui ce jour-là n'a pas assisté à l'assemblée délibérante.

Nous avons joint Jean-Michel Rieux qui n'a pas souhaité s'exprimer sur le sujet.



Élu il y a 10 mois, Jean-Michel Rieux ne veut plus faire partie du conseil municipal.